

# Docteur Nathalie MARTIN-DUPONT

Ancienne Interne, Chef de clinique et Assistant des Hôpitaux de Toulouse  
CHIRURGIEN OTOLOGIQUE ET CERVICO-FACIAL de l'Adulte et de l'Enfant

doc.orl.martindupont@gmail.com

contact@chirurgien-orl.fr

Clinique Thiers: 330 avenue Thiers 33100 Bordeaux (Numéro FINESS: 330780487- Numéro DMT: 181)

Fax: 05.57.77.67.30

Secrétariat : 05.57.77.67.87 / orlbastide@gmail.com

Prise de RDV sur doctolib.fr

## **Formulaire à remplir pour l'admission de mineur ou majeur protégé**

### **AUTORISATION D'OPÉRER**

Document à apporter impérativement le jour de votre hospitalisation avec vos justificatifs

Autorisation des 2 parents ou du tuteur

**Pour un mineur, l'autorisation d'opérer des 2 parents est obligatoire.**

J'autorise le Dr Nathalie MARTIN-DUPONT à pratiquer tout acte médical, chirurgical ou anesthésique nécessité par l'état de santé de mon enfant mineur ou du patient sous tutorat durant la période d'hospitalisation. J'ai été informé(e) des risques éventuels liés aux actes pratiqués.

**J'ai bien compris que la pandémie actuelle de Covid 19 impose à la population des risques accrus de contracter une maladie potentiellement grave et que toute sortie de mon domicile est un facteur aggravant. Mon médecin m'a bien expliqué les mesures de prévention qui sont mises en place pour les soins qui me sont proposés.**

**NOM:**

**PRÉNOM:**

Date de naissance:

Date d'hospitalisation .....

Intervention .....

Prévue le .....

Nom et prénom des responsables légaux du patient:

Mère: .....Signature:

Et

Père: .....Signature:

Tuteur: .....Signature: .....

# Docteur Nathalie MARTIN-DUPONT

Ancienne Interne, Chef de clinique et Assistant des Hôpitaux de Toulouse  
CHIRURGIEN OTOLOGIQUE ET CERVICO-FACIAL de l'Adulte et de l'Enfant

doc.orl.martindupont@gmail.com

contact@chirurgien-orl.fr

Clinique Thiers: 330 avenue Thiers 33100 Bordeaux (Numéro FINESS: 330780487- Numéro DMT: 181)

Fax: 05.57.77.67.30

Secrétariat : 05.57.77.67.87 / orlbastide@gmail.com

Prise de RDV sur doctolib.fr

Les pièces à fournir impérativement le jour de l'hospitalisation :

- carte d'identité des 2 titulaires de l'autorité parentale et/ou du tuteur
- carte vitale de la personne assurant l'enfant ou carte vitale de l'enfant de plus de 16 ans
- livret de famille
- tout autre attestation de prise en charge : mutuelle, aide médicale
- le jugement de tutelle en cas de majeur protégé
- Éventuelle(s) décision(s) de justice de l'accompagnant ou du mineur se disant émancipé

***Avertissement : en cas de dossier incomplet l'hospitalisation pourra être refusée.***

***Loi n°2002-305 du 4 mars 2002 relative à l'autorité parentale.***

Dr Nathalie MARTIN-DUPONT